

De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

L'avis interpelle le groupe de la CFE-CGC. Il apparaît, en effet, qu'un certain nombre d'orientations risquent de pénaliser une filière d'excellence de l'industrie française, le pétrole et les activités parapétrolières. Ceci dans une période où le secteur du raffinage en France est déjà mis à mal, et où l'on risque de freiner l'exploitation de quelques ressources *offshore* françaises. Ces orientations méritent d'être tempérées.

L'exploitation des ressources *offshore* n'est pas contradictoire avec une politique de l'environnement. Nous insistons pour qu'à côté de l'environnement, soient aussi intégrées les notions sociale et économique qui constituent le socle d'une véritable politique de développement durable. Conduire notre économie vers une logique de durabilité implique des mesures structurelles de plus long terme qui auront, certes, des répercussions fortes sur l'environnement mais aussi sur l'emploi et la compétitivité.

D'autres pays exploitant des ressources *offshore*, comme la Grande-Bretagne ou la Norvège, continuent de se positionner à l'avant-garde de l'action publique concernant divers aspects de la politique environnementale. La Norvège n'est pas membre de l'Union européenne et pourtant elle influence la politique environnementale communautaire et, dans certains domaines, ses dispositions sont plus contraignantes que celles imposées par l'Union européenne. L'exploitation des ressources *offshore* n'est donc pas contradictoire avec le développement durable.

L'avis propose que l'État ait tous les moyens lui permettant de faire face à ses missions liées au développement de l'*offshore*. La CFE-CGC souhaite que la sécurité des salariés et des riverains soit ajoutée à ces objectifs.

L'explosion de la plateforme Deepwater Horizon a marqué les esprits. Les premières victimes des accidents industriels sont les salariés et les riverains.

Pour l'exploitation du pétrole en mer, il est primordial de se donner les moyens d'opérer en limitant au maximum tout risque et de s'assurer que les techniques utilisées soient totalement fiables et sans conséquences pour l'homme.

La CFE-CGC encourage l'ouverture à la société civile, adhère aux principes de l'acceptabilité sociale, économique et environnementale de l'exploitation *offshore*, car l'exigence d'acceptabilité sociale doit aussi s'appliquer aux politiques environnementale et climatique. En effet, les choix peuvent avoir des conséquences sur l'emploi de la filière pétrolière et parapétrolière.

Dans le même esprit, l'avis fait une préconisation sur les instances dirigeantes des compagnies. La CFE-CGC souhaite que tout administrateur soit sélectionné sur ses seules compétences en intégrant également des critères sécuritaires et sociaux.

L'indépendance énergétique de la France passe par un nécessaire *mix* énergétique comprenant également les ressources pétrolières. En ce sens, il est donc nécessaire de continuer à investir dans la recherche privée et publique pour permettre l'exploitation de gisements prometteurs.

La CFE-CGC rappelle que le développement durable est l'affaire de tous. Ce dernier renvoie à une conception globale de la société et apparaît par nature comme un concept transversal.

Le groupe de la CFE-CGC s'est abstenu.